

LANGUES VIVANTES À MARCHÉ FORCÉE

AU COLLÈGE... LES ATTESTATIONS

Les collègues de LV de Troisième sont en colère face à la série de consignes contradictoires pour l'attestation du niveau A2 du Cadre européen. Ils n'ont appris par exemple que le 17 janvier (note de service publiée au *BO*) comment le ministère entendait faire délivrer cette attestation, désormais obligatoire pour l'obtention du brevet.

Le SNES a aussitôt demandé un moratoire pour cette année. Le ministère s'est contenté de répondre par une lettre aux recteurs et aux inspecteurs qui n'est pas de nature à régler le problème : l'évaluation des cinq activités langagières serait cette année globale, ne reposerait sur aucune épreuve spécifique, et le jury du brevet trancherait en dernier ressort. Devant ce qui apparaît comme un bricolage supplémentaire, le SNES maintient sa demande de moratoire et appelle les enseignants de LV à soutenir cette démarche, en s'adressant rapidement à leurs IPR respectifs.

Les enseignants de LV sont, comme leurs collègues des autres disciplines, attachés à ne pas brader l'évaluation de leurs élèves. Pour le SNES ils seraient donc fondés à ne pas renseigner les fiches de validation des élèves et à les transmettre vierges au président du jury, accompagnées d'un courrier pour expliciter leur refus de cautionner une telle mascarade.

Une telle décision ne pouvant se prendre que collectivement, le SNES appelle tous les enseignants de LV à se réunir rapidement en conseil d'enseignement pour en débattre et arrêter une position commune.

AU LYCÉE... LES CERTIFICATIONS

La question des certifications que le ministère entend développer pour les Secondes en section européenne pose également problème. Tout en s'interrogeant sur le rôle de ces certifications et sur les « publics » concernés (gratuité pour les seuls élèves volontaires des sections européennes), le SNES a alerté très tôt sur les menaces que ces certifications faisaient peser sur les diplômes et sur les risques de l'entrée d'organismes privés dans l'école. Ces craintes se confirment puisque des organismes



© NL shop - Fotolia.com

comme ETS Europe sont recommandés par au moins un recteur.

Certains collègues d'anglais se sont vus imposer une formation aux certifications Cambridge alors même qu'ils ne travaillent pas en section européenne. Ces évaluations ne sauraient s'ajouter à nos missions que sur la base du volontariat. Le SNES a donc demandé au ministère que les collègues soient libres de refuser et rémunérés pour ce travail supplémentaire s'ils sont volontaires.

S'il persistait dans sa position, le ministère créerait les conditions d'un refus par les collègues de cette tâche nouvelle, comme c'est déjà le cas dans plusieurs établissements.

Cadre européen, certifications, livrets de compétences sont les outils privilégiés que le ministère utilise pour transformer l'enseignement des disciplines et notre métier qui sera alourdi et soumis à l'omniprésence des évaluations au détriment des apprentissages.

■ **Groupe langues vivantes, secteur collège, secteur lycées**